

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Le 30 Nov. et 1<sup>er</sup> Déc. 2019  
Espace Gourmand



Ce dossier de candidature est à retourner avant le **VENDREDI 18 OCTOBRE 2019** complété et accompagné des éléments indiqués dans la fiche « pièces à fournir » :

Par courrier :

Mairie de Salles  
Service Culture & Festivités  
4, place de la mairie  
33770 SALLES

Par mël :

[culture@ville-de-salles.com](mailto:culture@ville-de-salles.com)

Prénom / Nom : .....

Raison sociale : .....

N° de registre commercial : .....

Activité : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal / Ville : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

## A. Condition de participation



Ouvert aux commerçants, artisans et agriculteurs des secteurs d'activités suivants :

Gastronomie

Boissons

Liste des produits commercialisés à l'occasion de l'évènement :

.....  
.....  
.....

## B. Emplacement

**Tarifs :**

La tarification de l'emplacement situé dans l'Espace Gourmand est fixée par délibération du Conseil municipal :

- **Stand sous chapiteau (4m x 4m) : 15 euros net de TVA pour les deux jours.**

**Kit Espace Gourmand :**

Un kit sera mis à disposition de chaque exposant :

- **Stand sous chapiteau (4m x 4m) : 4 tables (1,82m x 0,75m) et 3 chaises.** Chaque espace sera délimité et devra respecter le plan d'installation conformément à l'organisation du site.

**Besoins techniques :**

Je souhaite bénéficier d'un branchement électrique :  Oui  Non

Capacité en watt : .....

Type de matériel électrique utilisé : .....

.....  
Chaque espace sera éclairé par des néons.

**ATTENTION : LES CHALETS ET CHAPITEAUX NE SONT PAS CHAUFFÉS.**

## C. Règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur, la commune peut refuser ou annuler l'inscription d'un exposant, sans préavis ni indemnité. La caution pourra être encaissée.

J'ai lu et j'accepte les conditions stipulées dans le règlement intérieur et certifie que tous les renseignements fournis dans le dossier de candidature sont exacts.

À ..... Le .....

Signature de l'exposant :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le 30 Nov. et 1<sup>er</sup> Déc. 2019

Espace Gourmand

(À converser par le candidat)



## Article 1 : Déroulement du Marché de Noël et de son Espace Gourmand

Le Marché de Noël se déroulera : le samedi 30 novembre 2019 de 10h à 18h environ  
le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 10h à 18h environ

L'installation des stands devra être réalisée avant 09h30 le samedi et le dimanche.

Chaque exposant s'engage à respecter l'horaire d'installation et à être présent pendant toute la durée du Marché de Noël.

Les stands seront positionnés en extérieur sous des tentes. Un branchement d'alimentation électrique sera mis à disposition pour chacun des stands.

Un service de gardiennage sera assuré sur le site, du vendredi 29 nov. 2019 à 19h00 au lundi 2 déc. 2019 à 08h00.

## Article 2 : Condition d'admission

L'espace gourmand du Marché de Noël est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans et agriculteurs. Les exposants devront avoir rempli et signé le dossier de candidature et avoir fourni les pièces demandées (Cf. fiche « pièces à fournir »).

La commune se réserve le droit de positionner les exposants dans l'Espace Gourmand. Le nombre d'emplacements disponibles étant limité, une sélection sera opérée par une commission d'attribution des places. Aussi, un courrier de confirmation, ou de refus, sera envoyé à chacun des candidats.

**Si, et seulement si, votre candidature est retenue par la commission, il vous faudra transmettre le chèque de caution ainsi que le chèque d'emplacement pour valider votre participation (Cf. article 3 « Participation financière »)**



Tous les stands alimentaires devront répondre aux normes en vigueur, de qualité, de présentation, de respect de la chaîne du froid et de la légalité de la vente au détail (à charge de l'exposant).

L'exposant s'engage à vendre des produits de qualité et à respecter strictement la liste des produits définis dans son dossier de candidature et validée par la commune.

### **Article 3 : Participation financière (si votre candidature est acceptée)**

#### **Tarifs :**

La tarification de l'emplacement situé dans l'Espace Gourmand est fixée par délibération du Conseil municipal :

- **Stand sous chapiteau (4m x 4m) : 15 euros net de TVA** pour les deux jours (à l'ordre du Trésor Public).

#### **Caution :**

Si votre candidature est retenue pour participer à la restauration du Marché de Noël, une caution d'un montant de 50 € (pour les deux jours) à l'ordre du Trésor Public, vous sera demandée et validera ainsi votre participation.

Cette caution ne sera pas encaissée et vous sera entièrement restituée, sauf en cas :

- **de non-respect du présent règlement intérieur ;**
- **de désistement de votre part, dans les 20 jours précédant le Marché de Noël**

### **Article 4 : Annulation du Marché de Noël**

Si le Marché de Noël devait être annulé du fait de l'organisateur, la caution de l'exposant lui sera entièrement restituée. Le retard d'ouverture du Marché, la fermeture anticipée ou tout autre motif (conditions météorologiques exceptionnelles, alerte orange...) ne pourront donner lieu à un dédommagement pour l'exposant, par l'organisateur.

### **Article 5 : Assurance et sécurité**

L'exposant s'engage à respecter les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité et d'incendie, et devra assurer la remise en état de l'emplacement mis à disposition. Il sera le seul responsable des dommages éventuels causés par son installation. Ainsi, il supportera financièrement, le cas échéant, les travaux de réfection ou le remplacement du matériel. L'exposant devra veiller au respect du site pendant toute la durée de la manifestation.

La responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas de vol et/ou de détérioration des produits de l'exposant.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou tout évènement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation. Seul l'exposant est responsable de ses faits et gestes.

## REMARQUES GÉNÉRALES



### Lieu :

Cet Espace Gourmand est installé au coeur du Marché de Noël. Il est un lieu de rencontre et de partage. Aussi, l'espace créé se doit d'être convivial, ouvert sur des étals simples et chaleureux pouvant proposer des produits de qualité, à consommer sur place ou à emporter.

### Contraintes :

- De lieu, il s'agit d'un espace partagé.
- De temps, ouverture du Marché sur 2 jours, avec des créneaux horaires allant de 10h00 à 18h00.
- De coût, les produits doivent être proposés à des prix abordables.
- Technique, possibilité de branchement électrique et d'alimentation en eau (sans raccordement aux stands).
- De faisabilité et d'acceptabilité, prévision du stock, lieu de stockage, conservation des produits, hygiène du site...
- D'aménagement et d'équipement, les lieux d'accueil destinés aux clients doivent être accessibles, tenus propre et en bon état.

### Attitude :

Le service se doit d'être professionnel et courtois.

Il faut offrir au client un environnement harmonieux où le respect se doit d'être le mot d'ordre.

### Renseignements :

**Service Culture & Festivités**

06 13 23 25 93

[culture@ville-de-salles.com](mailto:culture@ville-de-salles.com)

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION



Le dossier de candidature à l'Espace Gourmand du Marché de Noël doit comporter les pièces suivantes pour être accepté :

- Le dossier de candidature complété et signé
- La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Pour les commerçants : N° RC ou RCS - joindre l'extrait de Kbis du registre du Commerce
- Pour les artisans : Attestation d'inscription au registre des métiers
- Pour les agriculteurs : Photocopie certifiée conforme de la carte conforme de la carte d'affiliation à la MSA

**Si votre candidature est acceptée par la commission d'attribution des places :**

- Le chèque de caution (50€) à l'ordre du Trésor Public
- Le chèque de 15€ à l'ordre du Trésor Public

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**